

47^{ème} Open d'Échecs de l'Ascension d'Issy Les Moulineaux

du Jeudi 14 au Dimanche 17 Mai 2026

Homologué F.F.E. (N°71458) et F.I.D.E. (FRS# 469924)

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Cet Open est organisé par le Club d'Issy-les-Moulineaux du 14 au 17 Mai 2026. Il est ouvert à tout joueur régulièrement licencié pour la saison en cours à la F.F.E., ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Il est limité à 250 participants.

Article 1 - DEROULEMENT DU TOURNOI

A) 7 rondes – cadence : 1h30 minutes+ 30 secondes par coup.

B) Lieu des rencontres

Maison des Hauts d'Issy - 16, rue de l'Abbé Derry - 92130 Issy-les-Moulineaux

C) Accueil des participants & Pointage obligatoire

Jeudi 14 Mai 2026 à partir de 9h00. Tout joueur n'ayant pas réglé son inscription et pointé avant 10h30 ne sera pas apparié à la ronde 1.

D) Règles du Jeu

Les règles applicables sont celles du 93^{ème} Congrès de la FIDE de Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er Janvier 2023.

E) Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives.

Dès la fin de la partie, dans un délai de 30 mn, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal La composition du jury d'appel sera affichée avant le début de la ronde 1.

F) Dates et horaires des rondes

Ronde 1	Jeudi 14 Mai	11h00
Ronde 2	Jeudi 14 Mai	16h00
Ronde 3	Vendredi 15 Mai	10h00
Ronde 4	Vendredi 15 Mai	15h00
Ronde 5	Samedi 16 Mai	10h00
Ronde 6	Samedi 16 Mai	15h00
Ronde 7	Dimanche 17 Mai	10h00
Remise des prix	Dimanche 17 Mai	15h30

Article 2 - APPARIEMENTS ET CLASSEMENT

A) Mode

Appariements et classements manuels assistés par ordinateur (Logiciel PAPI version 3.3.8). Les appariements officiels sont affichés dans la salle de jeu une heure après la fin de la ronde précédente. Les appariements publiés sur internet ne sont donnés qu'à titre informatif. Seuls les appariements affichés en salle font foi.

B) Système

Système Suisse Accélééré Dégressif.

C) Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de partie : gain = 1, nulle = ½, perte = 0.

Afin d'ordonner les joueurs à égalité de points, les départages suivants sont utilisés : **Buchholz tronqué (1)** puis la **Performance**.

Note : Pour le calcul des Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 3 – FORFAITS / BYE

Seront considérés comme forfaits les joueurs non présents dans la salle de jeu **60 minutes** après le début effectif d'une ronde. Le deuxième forfait non prévenu entrainera l'exclusion du tournoi.

Les joueurs peuvent solliciter auprès de l'arbitre un BYE uniquement sur les rondes 1 à 5. Un ½ point leur sera accordé lors de cette ronde non jouée.

Les joueurs désirant s'absenter (Forfait ou BYE) pour une ronde doivent prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

Article 4 – PRIX

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont partagés au **système HORT**, avec un plancher de 40 euros. Les prix par catégorie et les prix spéciaux sont attribués à la place après éventuel départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant est appliqué : Prix du classement général, Prix par catégorie Elo, Prix spéciaux.

La liste détaillée des prix sera affichée avant la fin de la 3^{ème} ronde. La présence à la remise des prix est obligatoire pour recevoir le prix correspondant.

Article 5 - DROITS D'INSCRIPTION

Adultes : 50 € (à partir du 8 Mai : 60 €)

Jeunes et Maîtres Fide : 30 € (à partir du 8 Mai : 40 €)

Adultes (Isséens) : 40 € (à partir du 8 Mai : 50 €)

Jeunes et Maîtres Fide (Isséens) : 20 € (à partir du 8 Mai : 30 €)

Article 6–ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par Stéphane GOBERT, Arbitre International, Arbitre Fédéral Elite1. Il sera assisté de Gabriel BOURGOIN, Simon GOBERT et Melvin ROMARY-CHERQUITTE (Arbitres Fédéraux),

Article 7–APPAREILS ELECTRONIQUES

Tout appareil électronique (Téléphone, montre connectée, oreillettes etc.) doit être impérativement éteint et stocké dans un sac fermé au pied de la table de jeu. Tout appareil qui émettrait un son, vibrerait pendant la partie, entrainera la perte pour son détenteur et le gain pour son adversaire.

Article 8 – DROIT A L'IMAGE

Du seul fait de son inscription, chaque participant (ou son représentant légal) consent aux organisateurs l'utilisation de ses nom, image, enregistrement sonore ou vidéo, résultats et contenu des parties pour publication sur tout support de communication du club d'Issy-les-Moulineaux sans limitation de durée et sans contrepartie.

CONCLUSION

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre principal

Stéphane GOBERT

L'organisateur

Bruno DUBOURG